

Français avaient un établissement dans cette île, vers le *Cap de Raze*, dès l'année 1504. Ils se fixèrent dans la suite à la baie de *Plaisance* et aux environs, et vers 1660, ils y avaient plusieurs forts et plusieurs habitations. C'étaient entr'autres le fort *St. Louis*, le bourg de *Plaisance*, et les habitations ou établissemens du *Chapeau-rouge*, du *Petit-nord*, et des îles de *St. Pierre* et de *Miquelon*. Les Anglais s'étaient aussi établis dans la partie orientale de *Terre-neuve*, d'abord à la baie de la *Conception*, et ensuite à *St. Jean*.— Ce voisinage fut cause d'hostilités presque continuelles, pendant un temps, entre les deux nations; car, remarque Charlevoix, l'île de *Terre-neuve*, toute grande qu'elle est, n'a pu contenir les pêcheurs de France et ceux d'Angleterre, comme autrefois la Sicile n'a pu contenter l'ambition des Romains et des Carthaginois; avec cette différence néanmoins, que la Sicile demeura toute entière à ceux qui y furent vainqueurs de leurs rivaux; au lieu que *Terre-neuve* est restée à ceux qui y ont toujours été battus. Il n'est (c'est toujours Charlevoix qui parle,) aucun des postes qu'y ont occupés les Anglais, dont nous ne les ayons chassés plus d'une fois; nos braves Canadiens ayant trouvé le secret de cueillir des lauriers dans le pays du monde le plus aride, et presque toujours au milieu des frimats.

Avant l'année 1660, la cour de France s'était peu mêlée de l'île de *Terre-neuve*, ayant laissé presque tout faire à des particuliers, qui armaient à leurs frais, pour y envoyer des pêcheurs. Enfin, cette même année, le sieur GARGOT obtint du roi la concession du port de *Plaisance*, avec un brevet de gouverneur. Mais il y a apparence qu'il fut obligé d'abord de se désister de son droit de concession, et qu'il ne garda que peu de temps le titre de gouverneur; car au bout de quelques années, le sieur DE LA POYPE fut envoyé à *Plaisance*, pour prendre possession, au nom du roi, du fort et de l'habitation, et y demeurer en qualité de gouverneur.

Telle était la situation des choses dans toutes les parties de la *Nouvelle-France*, lorsque M. Talon y revint, pour y reprendre les fonctions d'intendant. Il s'embarqua pour Québec le 15 Juillet 1669, avec quelques récollets, et une partie des cinq cents familles que le roi lui avait accordées pour peupler le Canada. Mais après trois mois d'une très rude navigation, le navire qui les portait fut obligé de relâcher à Lisbonne, d'où étant parti pour retourner à Larochele, il périt, presque à la vue du port, avec une partie de l'équipage et des passagers.

M. Talon se rembarqua au mois de Mai de l'année suivante, avec d'autres récollets, et les compagnies du régiment de Carignan qui étaient retournées en France. Le voyage fut heureux, et l'on vit arriver avec joie, à Québec, cette nouvelle recrue d'habitans. On ne songeait alors qu'à peupler le pays, et l'on n'était plus aussi scrupuleux qu'autrefois sur le choix des colons: Il y avait déjà dans la colonie, des hommes peu estimables du côté de la con-